

Le Temps

I. Le Temps. 1942-05-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

NOUVELLES DU JOUR

Les réceptions du chef de l'Etat

Le chef de l'Etat a reçu mercredi après-midi en audience M. Dinu Hott, ministre de Roumanie, M. François Piétri, ambassadeur de France à Madrid, M. Piétri a chargé l'ambassadeur de remettre qu'il a eu avec le général Franco, auquel il venait remettre les « Messages du Maréchal » splendide reliefs, ainsi qu'un portrait tissé sur soie. Le Caubado a chargé l'ambassadeur de remercier chaleureusement le Maréchal de ces présents.

Les entretiens de M. Pierre Laval

Au cours de la journée de mercredi, M. Pierre Laval, chef du gouvernement, a eu plusieurs entretiens avec le général Nogues, résident général au Maroc, et M. Yves Chatelet, gouverneur général de l'Algérie, qui venait d'arriver à Vichy par la voie des airs.

La commission administrative du département du Rhône exprime sa confiance au chef du gouvernement

La commission administrative du département du Rhône, réunie sous la présidence de M. D. Sarrailh, préfet délégué, a prié celui-ci d'adresser au Maréchal de France, chef de l'Etat, et au chef du gouvernement, la motion de confiance suivante, dont le texte a été adopté à l'unanimité : Au moment où la France traverse des heures graves pour ses destinées, les membres de la commission administrative du département du Rhône prient M. le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, et M. le chef du gouvernement d'assurer la confiance de la population française et de leur dévouement.

Après un examen de diverses questions d'intérêt régional, le président délégué a fait un exposé sur la situation du département du Rhône (salaires anormalement bas, chômage partiel, création de comités sociaux), sur les questions de chômage, sur les carburants et sur la crise du blé. Des échanges de vues se sont institués sur ces diverses questions.

Recensement des prisonniers de guerre et veufs postérieurement au 1^{er} septembre 1939

Il est procédé actuellement au recensement des prisonniers de guerre pères d'enfants vivants et dont l'épouse est décédée postérieurement au 1^{er} septembre 1939. Les familles qui ont un prisonnier de guerre se trouvant dans cette situation doivent se présenter d'urgence à la mairie de leur résidence afin d'y faire établir un dossier comportant les pièces suivantes :

1° Un certificat de vie des enfants mentionnant leurs dates de naissance et leur filiation. 2° L'acte de décès de la mère prouvant qu'elle est décédée postérieurement au 1^{er} septembre 1939. 3° Une fiche indiquant les nom, prénoms et adresse exacte en captivité du prisonnier intéressé.

Les dossiers ainsi constitués par les maires seront transmis par l'intermédiaire des préfets pour la zone non occupée, à la direction du service des prisonniers de guerre, 52, avenue Maréchal Foch, Lyon ; pour la zone occupée, au service des prisonniers de guerre, 47, rue Cortambert, Paris.

L'attention des maires est attirée sur le fait que si les pièces ont été déjà adressées à l'un des deux organismes précités, il est inutile de constituer un nouveau dossier. Ce communiqué est inséré au Journal Officiel et doit être tenu, dans toutes les mairies, à la disposition du public.

Plusieurs centaines d'hectares de vignobles et de jardins sont sous les eaux. A Gruissan-Plage, un fort raz de marée a envahi le village dont les communications avec Narbonne sont coupées. A la Cesse, un torrent fait leur jonction à Sallèles complètement submergée et le remblai de la voie ferrée a été enlevé sur quatre-vingts mètres, ainsi que la digue de Calas à Gailhous. Les dégâts sont considérables.

Dans le Narbonnais, dans la nuit de mardi à mercredi l'Aude brisant les digues de protection entra Courson et Cuxac à envahir les plaines sur ses deux

La maréchale Pétain à Lyon

Madame la maréchale Pétain a poursuivi, dans la matinée d'hier, ses visites aux œuvres de bienfaisance lyonnaises. Elle s'est rendue, accompagnée de M. Angélie, préfet régional, et de nombreuses personnalités de la ville, au centre de layette de la Croix-Rouge et de l'Association féminine puis à l'hôtel des Charmettes à Villeurbanne, institution fondée par la Croix-Rouge française. La femme du chef de l'Etat a visité ensuite un des foyers-restaurants créés par le Secours national pour les réfugiés de Lorraine, d'Alsace et de la zone interdite. Enfin la Maréchale est allée à l'Hôtel-Dieu, où elle a été accueillie par M. Georges Villiers, maire de Lyon, qui lui a présenté les dirigeants des organisations de familles nombreuses, et notamment M. Georges Pernot, ancien ministre. Un déjeuner a été servi en l'honneur de l'illustré visiteuse, dans le grand réfectoire de l'Hôtel-Dieu, après quoi, la Maréchale a parcouru les services de maternité de cet établissement, sous la conduite de leur directeur, le professeur Trillat.

La maréchale Pétain a quitté Lyon dans la soirée pour regagner Vichy, saluée à son départ par de nombreuses personnalités.

LA FÊTE DU TRAVAIL

Congé scolaire

Par décision ministérielle, la célébration de la fête du travail instituée par la loi du 22 avril 1941 étant reportée cette année au samedi 2 mai, tous les établissements, cours et classes vaqueront samedi au lieu de vendredi 1^{er} mai.

A Thiers

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Laval, chef de l'Etat, et le maréchal Pétain, accompagnés de M. Lhoté, directeur de l'Etat, ont quitté Thiers le 1^{er} mai, à Thiers.

Le commissariat général aux sports remettra au nom du Maréchal 30 bustes et 150 médailles aux meilleurs équipiers des usines et ateliers de la zone libre. D'autre part, à l'occasion de son déplacement pour la fête du travail le Maréchal remettra à des ouvriers artistes les médailles de Thiers avec médaille à son effigie pour le récompenser de leurs efforts.

Manifestations artistiques

Le secrétariat d'Etat à l'Information et à la propagande inaugurera ses manifestations artistiques pour la fête du travail au Grand Casino de Vichy, le vendredi 1^{er} mai, en soirée; M. Chaillet, secrétaire du Conservatoire de Paris, présentera des chansons de métiers et les « cris de Paris » traités par les musiciens du XVIII^e et du XIX^e siècle. La soirée se terminera par le tableau des corporations des métiers-chanteurs de l'Allemagne, avec le concours de l'Orchestre de France et des chœurs, sous la direction de M. Hubert d'Auroul.

A Paris

A l'occasion de la fête nationale du travail les théâtres nationaux donneront le samedi 2 mai des matinées gratuites.

Les inondations dans les Pyrénées-Orientales

On mande de Perpignan : Malgré quelques averses, la dérive amorcée mardi soir sur tous les cours d'eau dans les Pyrénées-Orientales s'est poursuivie toute la nuit. On apprend qu'à Prats-de-Mollo un fermier du mas Cantoubert a disparu. Trois immeubles ont été emportés par les eaux, ainsi qu'une usine de tissage a été noyée.

Le Tech passe maintenant sur l'emplacement de trois maisons. A Aries-sur-Tech, les hommes valides ont été requis par le maire pour édifier un barrage de pierres afin d'empêcher le torrent d'inonder le quartier menacé par le torrent. Ce barrage a été percé au cours de la nuit, tout près des jardins nouvellement constitués et ceux-ci ont été dévastés. De plus la voie ferrée a été emportée sur cinquante mètres.

De fait de la rupture de la canalisation passant dans le lit de la Tet, Perpignan est privé d'eau. On évalue à un mois la durée des réparations nécessaires pour rétablir une situation normale.

Dans le Narbonnais

Dans la nuit de mardi à mercredi l'Aude brisant les digues de protection entra Courson et Cuxac à envahir les plaines sur ses deux

A travers quelques expositions parisiennes

CHAS-LABORDE

Dans une galerie du faubourg Saint-Honoré, on vient de grouper dessins, gravures, aquarelles et peintures, fruits d'une vie laborieuse brusquement interrompue il y a quelques mois. L'œuvre de Chas-Laborde, successeur de Saint-Aubin, attentif comme Constantin Guys aux mouvements des foules et des êtres, historiographe de la vie contemporaine et sans cesse en éveil alla des tripots aux salles de spectacle et à la voie publique, condensant tout en pages amusantes et amusées, l'œuvre de Chas-Laborde est, pour un instant, réuni.

QUELQUES JEUNES

Une autre exposition, dans une nouvelle galerie avenue de Friedland, offre les œuvres de quatre jeunes artistes de talent qui se groupent autour de M. André Lhoté et de M. Marcel Gromaire, deux artistes qui, eux aussi, se plaient au premier rang. Quelques œuvres datant de quelques années déjà représentent le talent de M. Gromaire. Comme M. Rouault, celui-ci cerne souvent ses figures d'un trait vigoureux, mais là s'arrête la similitude. Son champ d'exploration est plus vaste. Il ne montre pas de passion fulgurante, mais il crée, son univers avec une sorte de placidité puissante, dans des compositions d'un beau rythme architectural. On annonce son proche retour à Paris, où nous espérons voir bientôt ses travaux récents.

Les dernières toiles de M. André Lhoté apparaissent d'une rare sobriété, de couleurs vibrantes et sonores, audacieuses et d'un rare équilibre. C'est d'ailleurs de cette recherche d'équilibre commun à ces divers artistes que cette exposition tire son unité. Quand M. Lhoté dresse une figure, telle cette femme assise et méditant qui fait penser aux Madeines des vieux maîtres, quand il retrace la parade d'une foire ou fait passer la course endiablée de motocyclistes, rien n'est demandé au hasard, tout est calculé, avec une lucidité qui n'exclut pas l'amour passionné de la couleur, pour aboutir à cette perfection myriodique et exceptionnelle de l'invisible humaine; l'œuvre d'art.

Les jeunes peintres qui se réclament de ces deux aînés ont, comme eux, un souci marqué d'équilibre architectural. Ils s'appuient sur la réalité qu'ils placent à leur conception. Autant sinon plus qu'à MM. Gromaire et Lhoté, ils font souvent penser à M. Braque et à M. Henri-Matisse, M. Bazaine, plus austère; M. Pignou, plus somptueux; M. Estève, aux harmonies puissantes, développées autour d'une couleur qui lui sert de point de départ; M. Lapicque enfin, qui superpose curieusement les plans et les figures pour multiplier la puissance évocatrice de ses tableaux. Tous ont la même volonté de soumettre leurs compositions à une discipline, de ne pas permettre le vagabondage et l'éparpillement de leur pensée.

ROUAULT.

Voici à présent un maître authentique, dont dix tableaux récents sont réunis et présentés avec un goût parfait dans un rez-de-chaussée avenue de Messine; Georges Rouault. Ici on aborde les mystères les plus expressifs de la peinture. Rouault apparaît comme le fils spirituel du Grec; et cette parenté, volée dans les œuvres anciennes, s'impose à présent que la passion fougueuse de l'artiste touche aux rivages de la sérénité. Cet ancien élève de Gustave Moreau, ami de René Piot et de Desvallières, a toujours vécu à l'écart, en tête-à-tête avec son rêve fait de violence et de passion fougueuse. On connaît peu ses travaux. Ses expositions furent rares. C'est un Bernin qui possède peut-être la collection la plus nombreuse de ses toiles où, dans l'intensité ragée de couleurs où dominent les bleus et les rouges, les figures puissantes et dramatiques se présentent cernées d'un trait qui rappelle

le vitrail; car le premier métier d'un artiste se marque toujours dans ses œuvres, et Rouault débuta chez un maître verrier. Les sujets chers à Rouault n'ont guère varié; ils appartiennent à une humanité dramatique, gâtée par la misère; prostituées, filles de cirque, acrobates et clowns; et puis, venant apporter dans ces obscurités le rayonnement d'un amour redempteur, apparaît la grave et douloureuse figure du Christ de la Passion. Ce sont ces sujets que l'on trouve à l'exposition Rouault. Mais aujourd'hui le drame des couleurs semble s'être apaisé; les bleus, comme sortis de l'orage qui les enténébraient, ont pris des teintes plus suaves qui s'unissent et se pénètrent avec une douceur infinie. Au seuil de la vieillesse, Rouault, comme la plupart des maîtres, éclaircit sa palette, enregistre des tons plus délicats et plus subtils; son talent atteint une sorte d'apothéose dans la magnificence d'une incomparable matière picturale qui lui appartient en propre.

RENÉ-JEAN.

A travers quelques expositions parisiennes

CHAS-LABORDE

Dans une galerie du faubourg Saint-Honoré, on vient de grouper dessins, gravures, aquarelles et peintures, fruits d'une vie laborieuse brusquement interrompue il y a quelques mois. L'œuvre de Chas-Laborde, successeur de Saint-Aubin, attentif comme Constantin Guys aux mouvements des foules et des êtres, historiographe de la vie contemporaine et sans cesse en éveil alla des tripots aux salles de spectacle et à la voie publique, condensant tout en pages amusantes et amusées, l'œuvre de Chas-Laborde est, pour un instant, réuni.

QUELQUES JEUNES

Une autre exposition, dans une nouvelle galerie avenue de Friedland, offre les œuvres de quatre jeunes artistes de talent qui se groupent autour de M. André Lhoté et de M. Marcel Gromaire, deux artistes qui, eux aussi, se plaient au premier rang. Quelques œuvres datant de quelques années déjà représentent le talent de M. Gromaire. Comme M. Rouault, celui-ci cerne souvent ses figures d'un trait vigoureux, mais là s'arrête la similitude. Son champ d'exploration est plus vaste. Il ne montre pas de passion fulgurante, mais il crée, son univers avec une sorte de placidité puissante, dans des compositions d'un beau rythme architectural. On annonce son proche retour à Paris, où nous espérons voir bientôt ses travaux récents.

Les dernières toiles de M. André Lhoté apparaissent d'une rare sobriété, de couleurs vibrantes et sonores, audacieuses et d'un rare équilibre. C'est d'ailleurs de cette recherche d'équilibre commun à ces divers artistes que cette exposition tire son unité. Quand M. Lhoté dresse une figure, telle cette femme assise et méditant qui fait penser aux Madeines des vieux maîtres, quand il retrace la parade d'une foire ou fait passer la course endiablée de motocyclistes, rien n'est demandé au hasard, tout est calculé, avec une lucidité qui n'exclut pas l'amour passionné de la couleur, pour aboutir à cette perfection myriodique et exceptionnelle de l'invisible humaine; l'œuvre d'art.

Les jeunes peintres qui se réclament de ces deux aînés ont, comme eux, un souci marqué d'équilibre architectural. Ils s'appuient sur la réalité qu'ils placent à leur conception. Autant sinon plus qu'à MM. Gromaire et Lhoté, ils font souvent penser à M. Braque et à M. Henri-Matisse, M. Bazaine, plus austère; M. Pignou, plus somptueux; M. Estève, aux harmonies puissantes, développées autour d'une couleur qui lui sert de point de départ; M. Lapicque enfin, qui superpose curieusement les plans et les figures pour multiplier la puissance évocatrice de ses tableaux. Tous ont la même volonté de soumettre leurs compositions à une discipline, de ne pas permettre le vagabondage et l'éparpillement de leur pensée.

ROUAULT.

Voici à présent un maître authentique, dont dix tableaux récents sont réunis et présentés avec un goût parfait dans un rez-de-chaussée avenue de Messine; Georges Rouault. Ici on aborde les mystères les plus expressifs de la peinture. Rouault apparaît comme le fils spirituel du Grec; et cette parenté, volée dans les œuvres anciennes, s'impose à présent que la passion fougueuse de l'artiste touche aux rivages de la sérénité. Cet ancien élève de Gustave Moreau, ami de René Piot et de Desvallières, a toujours vécu à l'écart, en tête-à-tête avec son rêve fait de violence et de passion fougueuse. On connaît peu ses travaux. Ses expositions furent rares. C'est un Bernin qui possède peut-être la collection la plus nombreuse de ses toiles où, dans l'intensité ragée de couleurs où dominent les bleus et les rouges, les figures puissantes et dramatiques se présentent cernées d'un trait qui rappelle

le vitrail; car le premier métier d'un artiste se marque toujours dans ses œuvres, et Rouault débuta chez un maître verrier. Les sujets chers à Rouault n'ont guère varié; ils appartiennent à une humanité dramatique, gâtée par la misère; prostituées, filles de cirque, acrobates et clowns; et puis, venant apporter dans ces obscurités le rayonnement d'un amour redempteur, apparaît la grave et douloureuse figure du Christ de la Passion. Ce sont ces sujets que l'on trouve à l'exposition Rouault. Mais aujourd'hui le drame des couleurs semble s'être apaisé; les bleus, comme sortis de l'orage qui les enténébraient, ont pris des teintes plus suaves qui s'unissent et se pénètrent avec une douceur infinie. Au seuil de la vieillesse, Rouault, comme la plupart des maîtres, éclaircit sa palette, enregistre des tons plus délicats et plus subtils; son talent atteint une sorte d'apothéose dans la magnificence d'une incomparable matière picturale qui lui appartient en propre.

RENÉ-JEAN.

Les finances royales à la fin de l'ancien régime

Les traits pittoresques abondent dans cette étrange organisation. Mais s'il est amusant de voir paraître dans le compte rendu au roi le privilège du marché aux veaux qui se tient à Secaux et à Poissy, il est moins rassurant pour l'équilibre budgétaire de constater qu'en retour des 30.000 livres que le Trésor reçoit de cette ferme il doit lui payer 56.175 livres en remboursement d'une avance antérieure. Tel est en effet le résultat le plus net de ces caisses particulières : elles retiennent tant et tant de leurs recettes qu'au Trésor il ne parvient presque plus rien. D'après les comptes de 1789, les pays d'Etats gardent trois fois plus qu'ils ne donnent, la ferme des postes abandonnée à peine la dixième partie de ce qu'elle encaisse, les fermes générales (qui ont charge de payer les rentes perpétuelles et viagères) versent une somme infime, et la régie des poudres et salpêtres rien du tout. Au total, moins de un pour cent des recettes est versé directement au Trésor, et plus des neuf dixièmes des rentrées brutes subissent une retenue qui avoisine 60 %.

En ne condamnant pas trop sévèrement ces errements, nous serons prudents autant que charitables, car nous-mêmes y sommes retombés quelque peu. Faut-il rappeler que le produit de la Loterie nationale a été détourné du Trésor pour alimenter le retraité du combattant, et celui du monopole des tabacs pour soutenir la Caisse d'amortissement ? Mais ces procédés engendrent dans les écritures une complication et une obscurité à la faveur desquelles se glissent tous les abus. Il faut avoir examiné le compte rendu de 1788 avec la minute qu'y apporte M. Braesch pour y déceler, dans le péle-mêle des paragraphes, les faveurs et privilèges adroitement dissimulés. Voici des abonnements d'impôts fort avantageux, consentis comme en cachette à de grands seigneurs, le comte d'Artois ne payant que 18.220 livres pour la taxe des vignettes, et le prince de Conti tout juste 1.300. Voici les employés des fermes autorisés sans bruit à se partager les produits d'une place de fermier général supprimée. 89.000 livres sont discrètement versées au duc d'Orléans pour « intérêts de la dot de sa troisième épouse », et le comte d'Affry en touche 12.000 « pour l'indemnité du sel et du tabac des gardes suisses ».

A se retrouver dans pareil enchevêtrement, les historiens ont eu de la peine; mais leur peine se trouve payée par plus d'une découverte, et par l'intérêt de la comparaison qu'on peut maintenant établir entre l'état des finances à la veille des deux grandes secousses, en 1789 et en 1939.

Tout d'abord, voyons le compartiment de la dette, celui que Michelet appelle « le grand, l'immense, le monstrueux ». De fait, sa charge dépasse (de très peu, il est vrai) la moitié des dépenses totales, et le capital auquel correspondent les annuités, soit près de cinq milliards, représente 208 livres par tête d'habitant, et deux fois et demie le montant du numéraire en circulation. Mais si au temps des finances louis-philippardes, encore saines et sages (quoique déjà...), Michelet avait le droit de lancer ses anathèmes, nous ferions bien d'être moins sévères que lui. En 1939 la dette englobait 46,06 % des crédits : la diffé-

rence est mince vraiment. Quant à en comparer le capital à celui de 1788, c'est entreprise délicate. Il faut d'abord ramener le franc 1936 à la livre, et tenir compte du fait que l'or n'a plus le même pouvoir d'achat : on trouve alors que la dette de 1936 serait septuple de celle de 1788. Mais reste à observer que la population et la richesse générale ont augmenté. Et comme ce dernier facteur ne saurait guère se chiffrer, nous renoncerais à la comparaison arithmétique et nous contenterions d'une impression, assez nette ou demeurant.

A avoir entendu si souvent des diatribes contre le poids des impôts indirects sous l'ancien régime, on est porté à croire qu'ils fournissaient la plus grande partie des recettes. En réalité, ils rapportaient à peine davantage que les impôts directs, et la part des ressources qu'ils constituent est moindre qu'en 1936. C'est au domaine et à l'emprunt que nos ancêtres demandaient plus que nous, tandis que nous faisons rendre davantage aux monopoles et exploitations industrielles. Les dépenses également se répartissent de façon assez différente. Leur proportion a peu changé en ce qui concerne l'administration, la justice et la police. Mais nous l'avons triplée de nos jours pour l'économie publique. Et surtout nous affectons 10,58 % de nos dépenses, au lieu de 3,58 %, à l'instruction, aux travaux publics, aux postes, aux fonds de chômage, etc. A l'armée, à la marine et à la diplomatie, l'ancien régime en ses dernières années allouait relativement un peu plus que nous, la flotte actuelle exigeant cependant une proportion des crédits légèrement plus forte.

Les dépenses de la cour sont estimées, suivant les historiens, à un pourcentage qui varie entre 5 et 5,67 % du budget total. Ce chiffre est sans aucun doute très élevé, et dissimulé dans les colonnes des comptes, on découvre ici des indemnités et pensions. Bien grosses et peu justifiées. Une des plus curieuses est peut-être le tribut que depuis la mort de Madame Louise au monastère de Saint-Denis le Trésor versait annuellement à ce saint asile pour payer les dettes qu'elle y avait laissées. Mais au total ce pourcentage, qui en 1788 porte d'ailleurs témoignage d'économies sérieuses, n'est pas aussi élevé que le laissent croire tant d'accusations violentes et vagues. La cour du reste assumait dans une large mesure les dépenses de nos pensions, de nos beaux-arts et de notre éducation nationale. Personne ne l'ignore aujourd'hui, et on le savait alors jusqu'au fond du Céleste Empire, puisque, parmi les indemnités que versait Sa Majesté Très Chrétienne, nous relevons, entre celle à Marmontel et celle à Cassini, une somme allouée au titre de correspondance littéraire « aux sieurs Ko et Yang, Chinois ».

Au total, le dernier budget de l'ancien régime dépassait 640 millions de livres. Nominalement, celui de 1938 était près de 90 fois plus important; compte tenu des facteurs énumérés plus haut, on peut dire que recettes et dépenses ont augmenté de neuf à dix fois depuis un siècle et demi. Mais ce qui, plus que le volume brut des finances royales, doit attirer l'attention, c'est le chiffre du déficit : près de 126 millions pour l'exercice 1788. Or compressions de dépenses et plus-values de recettes semblaient avoir atteint leur maximum, et l'on n'espérait plus boucler les comptes que par des expédients tels qu'emprunts détournés et avances des fermiers généraux ou de la compagnie d'assurances. A ce train, la banqueroute n'était pas loin si l'on ne recourait avec énergie et rapidité au grand remède : la refonte de toute la ma-

QUESTIONS HISTORIQUES

Les finances royales à la fin de l'ancien régime

« Un inextricable fourré où les gardes-chasses eux-mêmes n'arrivaient pas à se reconnaître. C'est ainsi que M. Joseph Barthélemy, qui en même temps que garde des sceaux est historien du droit public révolutionnaire, qualifie l'organisation financière de l'ancien régime (1). Et comment les plus vives commises du Trésor royal ne se seraient-elles pas égarées parfois dans pareil enchevêtrement ? C'est tout récemment que nous-mêmes comptions à y voir clair, et il y a fallu plusieurs générations d'historiens à la laborieuse patience, depuis les travaux que Stourm publia en 1885 jusqu'à ceux qui achèvent aujourd'hui de mettre au point la question (2).

Sur les impôts de la vieille France, on ne saurait affirmer que tout ait été dit, car le sujet est proprement inépuisable : complication et illogisme, multiplicité et diversité, cocasserie souvent. On a depuis longtemps mis en lumière les causes de cette situation : le privilège, avec tout ce qu'il comportait de difficultés dans l'établissement et la collecte des taxes, et aussi les origines diverses de celles-ci, domaniales, féodales ou monarchiques. Mais il est un terrain où bien du nouveau restait à découvrir, et que les récentes études ont spécialement exploré : l'état du Trésor lui-même. D'où le roi tirait-il ses recettes, et comment dépensait-il ? Dans quelle mesure connaissait-on exactement la situation budgétaire ? Quel était le montant du déficit, celui de la dette ? Et avons-nous fait beaucoup mieux que nos ancêtres ? Telles sont les questions auxquelles depuis quelques années nous nous trouvons en mesure de répondre.

Première singularité des finances monarchiques : le Trésor est bien loin d'être le comptable unique de l'Etat, le seul dispensateur de ses ressources et le point vers lequel toutes affluent. A côté de lui existent des services de recettes qui avant de faire le moindre versement au Trésor opèrent des retenues sur leurs encaissements, qui possèdent la capacité d'ordonner certaines dépenses, qui constituent en un mot des organismes entièrement distincts. Le compte rendu de 1788 permet de déceler, en ce qui concerne les recettes, une quinzaine de ces « caisses particulières » qui jouissent d'une vie propre. Bretagne, Bourgogne, Languedoc et Provence, ainsi que le pays de Pau, Bayonne et Foix possèdent des receveurs généraux chargés de mettre à part les sommes réservées à leurs dépenses locales. Les cinq fermes ont leurs comptes particuliers, de même que les six régies. La Flandre maritime, avec son abonnement des droits, se trouve dans une situation analogue. Multiples également en ce qui concerne les dépenses sont les agents comptables placés en marge du Trésor : à côté de ceux relatives à de grands services comme la guerre, la marine et la maison du roi, on voit ainsi figurer des trésoreries aussi inutilement et curieusement distinctes que celles des gardes suisses, des invalides et des offrandes, cumônes, dévotions et bonnes œuvres du roi.

Tout d'abord, voyons le compartiment de la dette, celui que Michelet appelle « le grand, l'immense, le monstrueux ». De fait, sa charge dépasse (de très peu, il est vrai) la moitié des dépenses totales, et le capital auquel correspondent les annuités, soit près de cinq milliards, représente 208 livres par tête d'habitant, et deux fois et demie le montant du numéraire en circulation. Mais si au temps des finances louis-philippardes, encore saines et sages (quoique déjà...), Michelet avait le droit de lancer ses anathèmes, nous ferions bien d'être moins sévères que lui. En 1939 la dette englobait 46,06 % des crédits : la diffé-

rence est mince vraiment. Quant à en comparer le capital à celui de 1788, c'est entreprise délicate. Il faut d'abord ramener le franc 1936 à la livre, et tenir compte du fait que l'or n'a plus le même pouvoir d'achat : on trouve alors que la dette de 1936 serait septuple de celle de 1788. Mais reste à observer que la population et la richesse générale ont augmenté. Et comme ce dernier facteur ne saurait guère se chiffrer, nous renoncerais à la comparaison arithmétique et nous contenterions d'une impression, assez nette ou demeurant.

Les dépenses également se répartissent de façon assez différente. Leur proportion a peu changé en ce qui concerne l'administration, la justice et la police. Mais nous l'avons triplée de nos jours pour l'économie publique. Et surtout nous affectons 10,58 % de nos dépenses, au lieu de 3,58 %, à l'instruction, aux travaux publics, aux postes, aux fonds de chômage, etc. A l'armée, à la marine et à la diplomatie, l'ancien régime en ses dernières années allouait relativement un peu plus que nous, la flotte actuelle exigeant cependant une proportion des crédits légèrement plus forte.

Les dépenses de la cour sont estimées, suivant les historiens, à un pourcentage qui varie entre 5 et 5,67 % du budget total. Ce chiffre est sans aucun doute très élevé, et dissimulé dans les colonnes des comptes, on découvre ici des indemnités et pensions. Bien grosses et peu justifiées. Une des plus curieuses est peut-être le tribut que depuis la mort de Madame Louise au monastère de Saint-Denis le Trésor versait annuellement à ce saint asile pour payer les dettes qu'elle y avait laissées. Mais au total ce pourcentage, qui en 1788 porte d'ailleurs témoignage d'économies sérieuses, n'est pas aussi élevé que le laissent croire tant d'accusations violentes et vagues. La cour du reste assumait dans une large mesure les dépenses de nos pensions, de nos beaux-arts et de notre éducation nationale. Personne ne l'ignore aujourd'hui, et on le savait alors jusqu'au fond du Céleste Empire, puisque, parmi les indemnités que versait Sa Majesté Très Chrétienne, nous relevons, entre celle à Marmontel et celle à Cassini, une somme allouée au titre de correspondance littéraire « aux sieurs Ko et Yang, Chinois ».

Au total, le dernier budget de l'ancien régime dépassait 640 millions de livres. Nominalement, celui de 1938 était près de 90 fois plus important; compte tenu des facteurs énumérés plus haut, on peut dire que recettes et dépenses ont augmenté de neuf à dix fois depuis un siècle et demi. Mais ce qui, plus que le volume brut des finances royales, doit attirer l'attention, c'est le chiffre du déficit : près de 126 millions pour l'exercice 1788. Or compressions de dépenses et plus-values de recettes semblaient avoir atteint leur maximum, et l'on n'espérait plus boucler les comptes que par des expédients tels qu'emprunts détournés et avances des fermiers généraux ou de la compagnie d'assurances. A ce train, la banqueroute n'était pas loin si l'on ne recourait avec énergie et rapidité au grand remède : la refonte de toute la ma-

André FUGIER.

GRANDS ARTISTES D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI

Hector Berlioz

Par Pierre LALO

« chez les morts ! Rien de si désolé que les derniers jours de ce grand homme, agonisant dans sa sombre chambre de la rue de Calais, n'entendant plus, comme il l'a écrit, que « l'affreux duo chanté en lui-même par l'isolement et le délire », ayant perdu tous les êtres qu'il avait aimés, et jusqu'à la foi dans l'avenir de son œuvre. Or le vieillard qui se meurt, incompris et solitaire, dans son morne logis de petit retraité, a créé les plus grandes œuvres musicales du siècle. A vingt-cinq ans, il s'est révélé par la Symphonie fantastique, coup d'essai et coup de tonnerre, qui a frappé d'éblouissement des hommes tels que Liszt et Paganini. Il est l'auteur de Roméo et Juliette, la Scène d'amour, la Tristesse de Roméo, la Fête chez Capulet, le Scherzo de la Reine Mab. L'auteur du Requiem : la lente et formidable progression d'accords qui amène l'explosion du Tuba mirum et des quatre orchestres de cuivres ; l'auteur de la Damnation de Faust ; la Marche hongroise ; la Danse des Sylphes, la Course à l'abîme, la plainte de Marguerite, au moins égale à la Marguerite au rouet de Schubert, et si différente ; l'Evocation à la nature, la plus puissante

GRANDS ARTISTES D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI

Hector Berlioz

Par Pierre LALO

et la plus profonde expression musicale du lyrisme romantique. L'auteur des Troyens, de son divin deuxième acte, de cet ensemble scénique qui se déroulent suivant une courbe si pure, et qu'unité et sérénité harmonie de sentiment ; l'invocation à Cérés, calme et mélodieux ; le quintette souple et délicat, baigné de mollesse et d'abandon ; le septuor qui exprime avec une si lumineuse effusion la splendeur de la nuit sur la mer, magnifique nappes de mélodie et d'harmonie, éclairci et à la par des modulations pairesilles au scintillement de la lune sur un frisson des flots ; le duo d'amour enfin, plein de passion et de volupté, mais d'une volupté noble et d'une passion sans désordre. Acte sans pareil, acte unique dans la musique entière ; ample et délicieux nocturne, où respire toute la poésie de la mer et de l'amour. Il est l'auteur de tout cela, qui fait la gloire de l'art français, que la France d'autrefois n'a pas voulu connaître, et que celle d'aujourd'hui connaît et admire presque comme elle le doit.

Mais il est l'auteur d'autre chose encore, que la France a jadis dé-

GRANDS ARTISTES D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI

Hector Berlioz

Par Pierre LALO

daigné, rejeté, puis laissé dans l'oubli, et dont elle continue d'ignorer jusqu'à l'existence. C'est Benvenuto Cellini, Benvenuto et l'acte du Carnaval romain, ce prodigieux tableau de la vie d'une foule, qui est le centre et la merveille de l'œuvre. Il dure plus d'une heure, et pendant cette heure l'éclairant torrent de vie, de lumière, de couleur, de mouvement, qui commence à ruisseler dès les premiers accords, ne s'arrête et ne languit pas un instant. Rien ne l'interrompt, rien ne le trouble et ne le ternit : pas un air, pas une phrase, pas une mesure à effet ; pas une complaisance aux prétentions des chanteurs, ni au faux goût du public d'alors. La musique, la musique toute seule ; le désir, le besoin, la passion d'exprimer par la musique le lieu, l'heure, l'action ; une sorte d'effervescence de joie, l'exaltation ardente et lucide, l'ivresse légère et profonde d'un esprit baigné de musique, pénétré de musique ; d'un esprit en qui les formes, les couleurs, l'atmosphère, les gestes, les sentiments, les émotions se traduisent spontanément dans le langage musical, prennent vie sous les espèces de la musique. Musique qui invente et crée sans cesse ses moyens

d'expression ; car rien ici ne rappelle et n'imité la conception ou la manière des devanciers ou des contemporains de Berlioz : ce n'est point là la finale de Mozart, ni celui de l'opéra italien ; et bien moins encore le finale meyerbeerien, avec ses gros effets vocaux, ses contrastes voulus, son architecture lourde et sommaire ; et le Carnaval est d'ailleurs bien autre chose qu'un finale : c'est un acte entier.

Acte sans pareil aussi bien par sa richesse et sa souplesse que par sa nouveauté. La musique y passe sans effort par tous les sentiments divers ; elle les unit, les fond, les entraîne dans son irrésistible courant de vie ; l'allégresse de la foule, les bouffonneries des bateleurs, la colère du barbon Balducci, la querelle de Benvenuto et du spadassin Pompeo, le duel, le meurtre, les cris, le tumulte dans les rues, le bres, tout est emporté d'un seul élan. L'on n'aperçoit nulle transition, nulle soudure artificielles ; cela se suit, se mêle, se sépare, se rejoint avec le naturel et la liberté des ondes d'un torrent. Et partout des idées merveilleuses d'éclat, d'animation, de force vive : tantôt les thèmes de joie et de danse que vous connaissez par l'Ouverture du Carnaval romain, mais qui prennent ici, à leur place, illustrés par le mouvement de la scène, passant de l'orchestre aux voix et des voix à l'orchestre, une vivacité et un resplendissement incomparables ; tantôt la musique qui souligne la pantomime des bateleurs. C'est la délicieuse romance d'Arlequin, chantée par un cor anglais enveloppé d'un accompagnement de harpes et de violoncelles ; c'est la cavatine burlesque de Poichnelle, mugie par un tuba, coupée par de raques accords des cordes graves ponctués des coups de la grosse caisse. Ce sont les murmures, les exclamations étouffées, les pa-

GRANDS ARTISTES D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI